

tenduë de sa juridiction, ne devoit pas l'être dans une autre, parce que le génie & le caractère des peuples y sont différens. C'est sur cette connoissance du cœur & de l'esprit humain que se sont fondés les Législateurs, quand ils ont dressé des Loix ; sans cela, les Loix qu'ils faisoient recevoir n'eussent jamais été durables. Aujourd'hui que la plûpart des Nations sont policées & vivent sous des Loix, souvent différentes les unes des autres à cause de la différente constitution des Etats, il importe au Magistrat de connoître les pays où les Loix sont établies & quels sont les peuples subordonnés à telle ou telle Loi. Cette connoissance est autant du ressort de la Géographie que de l'Histoire.

Abrégeons. S'il n'est pas aidé de l'Histoire & de la Géographie, l'Homme de Lettres tombera dans une infinité de fautes que l'on ne sauroit excuser. Sans le même secours, le Financier formera des prétentions non-recevables ; le Commerçant s'exposera à faire de grosses pertes en adressant ses marchandises où il n'en faut point, ou en en tirant des pays où elles sont rares ; l'Artiste manquera de modèles & d'émulation, ou il n'aura pas les mêmes que ceux qui se présenteront aux personnes de son état, que nous supposons instruites de l'Histoire & de la Géographie. Le Cultivateur enfin, s'il est possible qu'il soit instruit des connoissances que nous lui souhaitons, saura que son champ rendu fertile par ses soins, l'étoit encore plus dans des tems plus reculés, & que par conséquent il est encore susceptible d'amélioration ; il saura aussi, & ce sera pour lui une espérance consolante, que par son travail, en redoublant d'ardeur & d'activité, il peut, s'il le veut, améliorer sa fortune